

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2026 - 20959 - 2014 B 01526 - 328 919 311 - 3 G

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Gentleman

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 G

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3	1	0	1	2	0	2	6					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210												
	Production vendue	{	biens	215		214							37 802					
	services *		217		218					8 343								
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222						
	Production immobilisée*					224												
	Subventions d'exploitation reçues					226												
	Autres produits					230							10 829					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232			56 974			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234												
	Variation de stocks (marchandises)*					236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							135					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240												
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)										242		27 116				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)										244		747				
	Rémunérations du personnel*					250												
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant 380)										252						
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)										254		34 417				
	Dotations aux dépréciations					256												
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262												
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																
Total des charges d'exploitation (II)												264			62 415			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270			-5 441			
Produits financiers (III) 280				5 400		Charges financières (V)				294			3 771					
Produits exceptionnels (IV)												290			1			
Charges exceptionnelles (VI) {				dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300										
				dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348													
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)												310			-3 811			
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312			314		3 811					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316												
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318												
	Provisions non déductibles*					322												
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987							342						
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989														
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138														
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344														
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993														
BUD (44 sexdecies)	992																	
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346					350							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648												
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641												
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354		3 811
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356												
	Déficits antérieurs reportables : *	 dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372		3 811

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS 3 G
Numéro de siret 32891931100014

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/02/2025 au 31/01/2026

Désignations	Montant
PAR PRODUCTION AU 31/01 par compteur 1	494
PAR PRODUCTION AU 31/01 VENTE ELECTRICITE CPTEUR 2	443
Total des produits à recevoir	936



Désignation de l'entreprise SAS 3 G
Numéro de siret 32891931100014

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/02/2025 au 31/01/2026

Désignations	Montant
CAP SOLDE COMPTA 2026	1 051
Total des charges à payer	1 051



Désignation de l'entreprise SAS 3 G
Numéro de siret 32891931100014

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/02/2025 au 31/01/2026

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA Assurances Charges constatées d'avance			3 444		
Total des charges constatées d'avance			3 444		



SAS 3 G

SAS au capital de 90 000,00 euros

Siège social : 24 L'ouvrierdier 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

RCS n°328919311- RCS D 328.919.311 NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2026

Le 15 juin 2026, les actionnaires de la société SAS 3 G se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par ANNE GUIBRETEAU.

La Présidente constate que :

Sont présents :

- Madame GUILBRETEAU Anne, propriétaire de 3 000,00 actions, représentant 3 000,00 voix, Présidente de la société.
- Monsieur GUILBRETEAU Philippe, propriétaire de 3 000,00 actions, représentant 3 000,00 voix,

La Présidente de l'assemblée a désigné PHILIPPE GUILBRETEAU comme secrétaire de séance.

La Présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

La Présidente rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/01/2026.
- Affectation du résultat.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.



Personne ne demandant plus la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 3 810,85 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 15/06/2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gentreau', is written over a horizontal line.